SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° **2013 – 18**

Séance du **29 MARS 2013**

CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ère OU 2ème CLASSE

L'An deux mille treize, le 29 mars à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle Jean-Loup Chrétien de Montville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL J., Mme HORVILLE, TERNISIEN, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, QUERTIER, CHAUVET, CARON, VASSET, BESSIERE, DODELIN, GALLAIS, BARDEL, LEVILLAIN, BOVIN, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, PESQUET Y., VASSE J.-M., BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, LEGER B., VEYRONNET, VATEY, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, ROCHE, COULOMBEL, LOISEL M., BONNEVILLE, LOISEL Y., PETIT, LEGER R., BEUX, LE BLOND, LEJEUNE, VAN DE VYVER, LEPILEUR, CLEMENT-GRANCOURT, DELILLE, LESUEUR, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, GRESSENT, LESELLIER, POISSANT, LABARD, DA LAGE, VASSE S., FREBOURG, Mme FURON-BATAILLE, Mme SUITNER, SIMEON et Mme LORPHELIN,

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

../..

OBJET : CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ère OU 2ème CLASSE

Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energie fait part aux Membres présents qu'avec la reprise de la compétence Eclairage Public entretien et travaux neufs, il est nécessaire de recruter un nouveau technicien.

Il est donc proposé la création d'un poste de Technicien Principal 1ère ou 2ème classe au 1er septembre 2013, avec des échelons variables en fonction de l'ancienneté de l'agent recruté.

Ce technicien suivra les treize contrats en cours, les généralisera si besoin à la Seine-Maritime et sera en outre chargé de collecter les Certificats d'Economie d'Energie dont les recettes seront d'au moins 30 000 € par an et de proposer les dossiers de demandes de subventions auprès de l'ADEME (10 à 30 000 € par an).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à créer un poste de Technicien Principal 1ère ou 2ème classe à compter du 1er septembre 2013.

A la rémunération principale s'ajouteront les suppléments obligatoires (supplément familial, indemnité de résidence, indemnité spécifique de service, la prime de service et de rendement, ainsi que le 13ème mois).

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,

Daniel JOFFROY.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE de la Seine-Maritime

Préfecture de la Seine-Maritime Direction des Collectivités Territoriales
REÇU LE 11 AVR. 2013